

LE PRÉSENT DOCUMENT REMPLACE À TOUS ÉGARDS L'AVIS DE LIVRAISON GARANTIE QUI A ÉTÉ AUPARAVANT DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE L'OFFRE INITIALE (DÉFINIE DANS LES PRÉSENTES).

LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UNE LETTRE D'ENVOI

**AVIS DE LIVRAISON GARANTIE MODIFIÉ
AUX FINS DU DÉPÔT D'ACTIONS ORDINAIRES
D'INTERNATIONAL PETROLEUM CORPORATION
PAR LES ACTIONNAIRES INSCRITS**

**EN RÉPONSE À L'OFFRE DE RACHAT DATÉE DU 11 MAI 2022, EN SA VERSION MODIFIÉE PAR
L'AVIS DE MODIFICATION DATÉ DU 8 JUIN 2022**



**L'OFFRE EXPIRE À 17 H (HEURE NORMALE DE L'EST) LE 28 JUIN 2022,
À MOINS QU'ELLE NE SOIT RETIRÉE, PROLONGÉE OU MODIFIÉE.**

Comme il est indiqué dans l'offre de rachat datée du 11 mai 2022 (l'**« offre initiale »**), en sa version modifiée par l'avis de modification daté du 8 juin 2022 (**« avis de modification »** et, conjointement avec l'offre initiale, l'**« offre de rachat »**) et la note d'information relative à l'offre publique de rachat (collectivement, l'**« offre de rachat et note d'information »**) d'International Petroleum Corporation (**« IPC »**), le présent avis de livraison garantie modifié doit être utilisé afin de déposer des actions ordinaires (les **« Actions »**) d'IPC en réponse à l'offre de rachat au comptant d'IPC visant une valeur maximale de 128 000 000 \$ CA (soit l'équivalent d'environ 989 M SEK ou 98,4 M\$ US, dans chaque cas au 10 mai 2022, soit la date précédant la date de l'offre initiale) d'Actions à un prix de rachat d'au moins 13,50 \$ CA (environ 105,47 SEK) et d'au plus 15,50 \$ CA (environ 121,09 SEK) par Action si un actionnaire souhaite déposer des Actions en réponse à l'offre, mais n'est pas en mesure de livrer les certificats attestant ces Actions, ou si la procédure de transfert par inscription en compte ne peut être terminée, avant 17 h (heure normale de l'Est) (l'**« heure d'expiration »**) le 28 juin 2022 (cette date, qui peut être reportée, étant la **« date d'expiration »**) ou si le délai n'est pas suffisant pour que tous les documents requis parviennent à Services aux Investisseurs Computershare Inc., à titre de dépositaire canadien (le **« dépositaire canadien »**), au plus tard à l'heure d'expiration. Le présent avis de livraison garantie modifié peut être remis en mains propres ou envoyé par messager ou par courriel aux bureaux du dépositaire canadien situés à Toronto (Ontario) dont les coordonnées sont indiquées ci-après.

Le dépositaire canadien est : SERVICES AUX INVESTISSEURS COMPUTERSHARE INC.

**N° de téléphone : 1 514 982-7555 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
Sans frais : 1 800 564-6253 (en Amérique du Nord)**

Par la poste *Par courrier recommandé, en mains propres
ou par messager*
Services aux Investisseurs Computershare Inc. Services aux Investisseurs Computershare Inc.
P.O. Box 7021 100 University Avenue
31 Adelaide St E 8th Floor
Toronto (Ontario) Toronto (Ontario)
M5C 3H2 M5J 2Y1

À l'attention de : Corporate Actions À l'attention de : Corporate Actions

Par courriel
depositoryparticipant@computershare.com

À : **INTERNATIONAL PETROLEUM CORPORATION**

ET À : **SERVICES AUX INVESTISSEURS COMPUTERSHARE INC., à titre de dépositaire
canadien**

**La remise du présent avis de livraison garantie modifié ou l'envoi par courriel de celui-ci à une autre
adresse que l'une des adresses indiquées ci-dessus ne constitue pas une remise valable.**

Le présent avis de livraison garantie modifié ne doit pas être utilisé pour garantir des signatures. Si une signature apposée sur la lettre d'envoi modifiée doit être garantie par un établissement admissible, cette signature doit figurer dans la case K — « *Garantie de signature* », de la lettre d'envoi modifiée.

Les modalités et conditions de l'offre (définie dans l'offre de rachat et note d'information) sont intégrées par renvoi dans le présent avis de livraison garantie modifié. Les termes clés utilisés dans le présent avis de livraison garantie modifié sans y être définis ont le sens qui leur est attribué dans l'offre de rachat et note d'information.

Par les présentes, le soussigné dépose en faveur d'IPC, conformément aux modalités et sous réserve des conditions de l'offre de rachat et note d'information, de la lettre d'envoi modifiée connexe et du présent avis de livraison garantie modifié, dont il est accusé réception par les présentes, le nombre d'Actions indiqué ci-après, conformément à la procédure de livraison garantie énoncée à la rubrique 5 de l'offre de rachat, « *Procédure de dépôt des Actions – Actionnaires qui ne sont pas des actionnaires Euroclear* ».

**Nombre d'Actions déposées en réponse à l'offre
au moyen du présent avis de livraison garantie modifié : _____**

NE PAS JOINDRE DE CERTIFICAT D'ACTIONS AU PRÉSENT FORMULAIRE

Le soussigné comprend qu'il devrait indiquer si les Actions sont déposées par voie de dépôt à l'enchère ou par voie de dépôt au prix de rachat en remplissant la case A — « *Type de dépôt* ». Les actionnaires qui déposent valablement des Actions sans préciser de méthode de dépôt seront réputés avoir effectué un dépôt au prix de rachat.

En cas d'incompatibilité entre les renseignements de dépôt fournis dans le présent avis de livraison garantie modifié et ceux fournis dans une lettre d'envoi modifiée déjà envoyée, les renseignements de dépôt fournis dans le présent avis de livraison garantie modifié prévaudront.

CASE A
TYPE DE DÉPÔT

Cocher une seule case. Si plus d'une case est cochée ou si aucune case n'est cochée, toutes les Actions indiquées ci-dessus seront réputées avoir été déposées aux termes d'un dépôt au prix de rachat. Les Actions sont déposées par les présentes aux termes d'un :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Dépôt à l'enchère
(Veuillez remplir la case B) | <input type="checkbox"/> Dépôt au prix de rachat |
|---|---|

CASE B
DÉPÔT À L'ENCHÈRE
PRIX PAR ACTION
AUQUEL LES ACTIONS SONT DÉPOSÉES

En plus de cocher l'option « Dépôt à l'enchère » dans la case A ci-dessus, la présente case B doit être remplie si des Actions sont déposées aux termes d'un dépôt à l'enchère.

Cocher la case appropriée pour indiquer le prix du dépôt à l'enchère.

Cocher une seule case. Si plus d'une case est cochée ou si aucune case n'est cochée, toutes les Actions indiquées ci-dessus seront réputées avoir été déposées aux termes d'un dépôt au prix de rachat.

**Les actionnaires peuvent faire plusieurs dépôts à l'enchère, mais non à l'égard des mêmes Actions.
L'actionnaire qui souhaite déposer différentes Actions à des prix différents doit soumettre une directive de dépôt distincte au moyen d'une lettre d'envoi modifiée distincte pour chaque dépôt.**

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> 13,50 \$ CA
(l'équivalent d'environ 105,47 SEK) | <input type="checkbox"/> 14,30 \$ CA
(l'équivalent d'environ 111,72 SEK) | <input type="checkbox"/> 15,10 \$ CA
(l'équivalent d'environ 117,97 SEK) |
| <input type="checkbox"/> 13,70 \$ CA
(l'équivalent d'environ 107,03 SEK) | <input type="checkbox"/> 14,50 \$ CA
(l'équivalent d'environ 113,28 SEK) | <input type="checkbox"/> 15,30 \$ CA
(l'équivalent d'environ 119,53 SEK) |
| <input type="checkbox"/> 13,90 \$ CA
(l'équivalent d'environ 108,59 SEK) | <input type="checkbox"/> 14,70 \$ CA
(l'équivalent d'environ 114,84 SEK) | <input type="checkbox"/> 15,50 \$ CA
(l'équivalent d'environ 121,09 SEK) |
| <input type="checkbox"/> 14,10 \$ CA
(l'équivalent d'environ 110,16 SEK) | <input type="checkbox"/> 14,90 \$ CA
(l'équivalent d'environ 116,41 SEK) | |

SIGNATURE DE L'ACTIONNAIRE

Nom de l'actionnaire : _____

Signature : _____

Adresse : _____

Date : _____

Nº de téléphone (le jour) : _____

(Code postal (Zip))

GARANTIE
(Ne pas utiliser pour garantir des signatures)

Le soussigné, une banque à charte canadienne de l'annexe 1, un membre d'une bourse de valeurs reconnue au Canada ou une institution financière américaine (y compris la plupart des banques, des organismes d'épargne et de crédit et des maisons de courtage américains) qui participe au *Securities Transfer Agents Medallion Program* (STAMP), au *Medallion Signature Program* (MSP) de la New York Stock Exchange ou au *Stock Exchanges Medallion Program* (SEMP), garantit la livraison aux bureaux du dépositaire canadien, à l'adresse indiquée ci-dessus du ou des certificats attestant les Actions déposées en vertu des présentes, en bonne et due forme aux fins de transfert, accompagnés d'une lettre d'envoi modifiée correctement remplie et dûment signée (ou une photocopie de celle-ci signée à la main) ou, dans le cas d'un transfert par inscription en compte, d'une confirmation d'inscription en compte par l'entremise du système CDSX (dans le cas d'Actions détenues par la CDS) ou du système ATOP (dans le cas d'Actions détenues par la DTC), et de tous les autres documents requis, au plus tard à 17 h (heure normale de l'Est) le deuxième jour de bourse à la Bourse de Toronto suivant la date d'expiration.

Nom de
l'établissement : _____

Signataire
autorisé : _____

Adresse de
l'établissement : _____

Nom : _____
(En caractères d'imprimerie)

(Code postal (ZIP))

Titre : _____

Indicatif régional et
n° de téléphone : _____

Date : _____

L'établissement admissible qui remplit le présent avis de livraison garantie modifié doit faire parvenir la garantie au dépositaire canadien et remettre (i) la lettre d'envoi modifiée et les certificats attestant des Actions ou (ii) dans le cas d'un transfert par inscription en compte, une confirmation d'inscription en compte par l'entremise du système CDSX (dans le cas d'Actions détenues par la CDS) ou du système ATOP (dans le cas d'Actions détenues par la DTC), au dépositaire canadien dans les délais précisés aux présentes, à défaut de quoi l'établissement admissible pourrait subir une perte financière.

L'actionnaire qui a signé le présent avis de livraison garantie modifié comprend et convient que le règlement des Actions déposées et acceptées en vue de leur règlement dans le cadre de l'offre ne sera fait qu'après la réception en temps voulu par le dépositaire canadien du ou des certificats attestant ces Actions, d'une lettre d'envoi modifiée correctement remplie et dûment signée (ou une photocopie signée à la main de celle-ci) ou, dans le cas d'un transfert par inscription en compte, d'une confirmation d'inscription en compte par l'entremise du système CDSX (dans le cas d'Actions détenues par la CDS) ou du système ATOP (dans le cas d'Actions détenues par la DTC), se rapportant à ces Actions, dont les signatures sont garanties, au besoin, de même que de tous les autres documents indiqués dans la lettre d'envoi modifiée, avant 17 h (heure normale de l'Est) au plus tard le deuxième jour de bourse à la Bourse de Toronto après la date d'expiration. L'actionnaire comprend et convient également qu'en aucune circonstance IPC ou le dépositaire canadien ne paieront des intérêts à des personnes qui déposent des Actions en raison d'un retard dans le règlement des Actions ou pour un autre motif, notamment un retard dans l'exécution d'un paiement à une personne qui utilise la procédure de livraison garantie, et que le règlement des Actions déposées conformément à la procédure de livraison garantie sera le même que celui applicable aux Actions remises au dépositaire canadien au plus tard à la date d'expiration, y compris tout retard attribuable au fait que les Actions remises conformément à la procédure de livraison garantie énoncée à la rubrique 5 de l'offre de rachat, « *Procédure de dépôt des Actions – Actionnaires qui ne sont pas des actionnaires Euroclear* », ne sont pas ainsi remises au dépositaire canadien à cette date et, par conséquent, que le règlement par le dépositaire canadien de ces Actions n'est effectué qu'après la date à laquelle IPC doit régler les Actions déposées acceptées aux fins de règlement dans le cadre de l'offre.

Tout pouvoir conféré ou dont il est convenu qu'il sera conféré par le présent avis de livraison garantie modifié est irrévocabile et peut être exercé en dépit de toute incapacité juridique subséquente de l'actionnaire qui a signé le présent avis de livraison garantie modifié et continuera, dans la mesure permise par la loi, après le décès, l'invalidité, la faillite ou l'insolvabilité de l'actionnaire et toutes les obligations de l'actionnaire aux termes du présent avis de livraison garantie modifié sont exécutoires à l'égard de ses héritiers, représentants personnels, successeurs, ayants droit et ayants cause.

Dans le présent avis de livraison garantie modifié, (i) « \$ CA » renvoie au dollar canadien; (ii) « SEK » renvoie à la couronne suédoise; et (iii) « \$ US » renvoie au dollar américain. **Le prix de rachat sera libellé en dollars canadiens et IPC aura l'obligation de verser les sommes dues à un actionnaire déposant dont les Actions ont fait l'objet d'une prise de livraison en dollars canadiens.** Les montants libellés en dollars canadiens dans le présent avis de livraison garantie modifié qui ont été convertis en couronnes suédoises et/ou en dollars américains : (i) ont été convertis à titre illustratif seulement; (ii) dans le cas de montants libellés en dollars canadiens qui ont été convertis en couronnes suédoises, ont été convertis en fonction du taux de change moyen de la Banque du Canada pour la couronne suédoise le 7 juin 2022, qui était de 1,00 SEK pour 0,1280 \$ CA; et (iii) dans le cas de montants libellés en dollars canadiens convertis en dollars américains, ont été convertis en fonction du taux de change moyen de la Banque du Canada pour le dollar américain le 7 juin 2022, qui était de 1,00 \$ US pour 1,2555 \$ CA.

(Cette page est laissée en blanc intentionnellement)

